

## 1. DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS :

### Élèves venant d'un AUTRE établissement scolaire que le lycée Jean Perrin

Inscription sur place sur rendez-vous auprès de Mme La Proviseure adjointe : par téléphone au 04.72.53.23.00 (demander le secrétariat de la scolarité) ou par mail à : [sesco.0690082p@ac-lyon.fr](mailto:sesco.0690082p@ac-lyon.fr), à partir du 30 juin.

#### PIÈCES À FOURNIR

- ✓ fiche de renseignements complétée
- ✓ fiche d'urgence infirmerie
- ✓ fiche intendance accompagnée d'un RIB du représentant légal
- ✓ document « Droit à l'image et enregistrement sonore »
- ✓ **photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport**
- ✓ les trois fiches « internat » A-B-C et 1 photo d'identité **uniquement pour les élèves qui ont été acceptés en internat**

Formalités sur place, lors de l'inscription : vous devrez faire valider votre **Pass'Région** Jeunes auprès du service Vie scolaire

*Pour les élèves qui viennent d'une autre académie seulement*

*Vous devez **impérativement** faire des démarches pour commander votre Pass'région Jeunes sur INTERNET : [PASS'Région jeunes | Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)*

*Demander la livraison de la carte dans l'établissement.*

*Attention une photo d'identité sera demandée sous forme numérique.*

---

### Élèves du lycée Jean Perrin

Télé-inscription obligatoire pour tous les élèves du lycée Jean Perrin.

Elle vaut inscription et entrainera la validation du Pass Région 2026-2027 par le service Vie Scolaire.

**du 22 au 26 juin 2026 reporté jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2026**

Vous y accédez avec votre compte EduConnect ou France Connect.

**<https://teleservices.education.gouv.fr>**

Opérations lors de la télé-inscription : mise à jour des données administratives, **vérification** des choix des enseignements de spécialité conservés, saisie de l'enseignement optionnel facultatif, et récupération si nécessaire des pièces du dossier d'inscription à nous remettre aux dates indiquées.

Si vous n'avez pas pu procéder à la télé-inscription, vous pouvez venir avec vos identifiants afin de pouvoir le faire sur place. Des postes seront disponibles au CDI.

**Uniquement pour les élèves qui ont été acceptés en internat** : les trois fiches « internat » A-B-C et 1 photo d'identité sont à renvoyer au service de Vie Scolaire, par mail : [vie-scolaire3.0690082P@ac-lyon.fr](mailto:vie-scolaire3.0690082P@ac-lyon.fr)

## 2. INFORMATIONS POUR TOUS :

a) **LE PASS'RÉGION Jeunes est indispensable** pour entrer dans l'établissement par les tourniquets sécurisés, pour accéder à la demi-pension et obtenir les manuels scolaires.

Les manuels seront fournis par la Région Auvergne Rhône Alpes à la rentrée sur présentation du Pass.

## **b) TRANSPORTS SCOLAIRES**

**Informations sur Internet :**

[www.sncf.com/fr](http://www.sncf.com/fr) - [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr) - [www.carsdurhone.fr](http://www.carsdurhone.fr)

**Pour les élèves internes :** une participation aux frais de transports hebdomadaires est versée aux familles par certains conseils départementaux (*renseignements sur le site Internet du Conseil Départemental de votre domicile, rubrique « transports scolaires »*).

## **c) ATTENTION !**

L'inscription ne devient **EFFECTIVE** que si le dossier est **COMPLET** après vérification. Nous vous signalons notamment qu'une adresse mail LISIBLE est **OBLIGATOIRE (élève et parents)** : le lycée communique **très régulièrement toutes ses informations** via les adresses mail fournies.

## **d) RÉUNION POUR LES PARENTS**

- avec la PEEP : *courant septembre ; information précisée ultérieurement*
- avec la FCPE : *courant septembre ; information précisée ultérieurement*

Le Proviseur  
Nicolas Bourgeois